

BAIE DE QUIBERON

Interligue Windfoil – Grade 4

Championnat de Bretagne Wingfoil– Grade 5A

Samedi 28 et dimanche 29 Mars 2026

Yacht Club de Carnac en collaboration avec
L'Institut National du Nautisme



Groupe whatsapp :
<https://chat.whatsapp.com/DXfTwk5556GArtkCjcz40M>

**LA CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS ET LES DÉPARTS DE
COURSES SE TIENDRONT À
L'INSTITUT NATIONAL DU NAUTISME (ENVSIN)**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Terminologie : le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie bateau ou windsurf selon le cas.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile incluant l'annexe B à l'exclusion de la règle B8.*
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones.
- 1.3 - le règlement du Championnat de Bretagne Voile Légère pour le Wingfoil.
- 1.4 - les règlements fédéraux.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles le 27/03/2026 au plus tard.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :
[Baie de Quiberon Airline - Foils Journées | Yacht Club de Carnac](#)

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse :
[Baie de Quiberon Airline - Foils Journées | Yacht Club de Carnac](#)
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes
- Windfoil U17 Filles et Garçons (14,15 et 16 ans dans l'année)
 - Windfoil U19 Filles et Garçons (16, 17 et 18 ans dans l'année)
 - Windfoil Séniors Femmes et Hommes (15 ans et plus)
 - Wingfoil Slalom / Race Minimes Filles et Garçons (10 à 14 ans dans l'année)
 - Wingfoil Slalom / Race Espoirs Filles et Garçons (15 à 18 ans dans l'année)
 - Wingfoil Slalom / Race Séniors Femmes et Hommes (19 ans dans l'année et plus)
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
- 4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
- c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
- 4.2.2 Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3 Les bateaux admissibles **DOIVENT s'inscrire directement en ligne sur le site : [Baie de Quiberon Airline - Foils Journées | Yacht Club de Carnac](#) au plus tard le 27 Mars 2026.**
- 4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.5 Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

6 DROITS A PAYER

- 6.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 15 Mars	Droits d'inscription à partir du 16 Mars
HFW wing - Kite	40 €	50€

Remboursement : En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'autorité organisatrice qui pourra exiger un certificat

médical. L'AO se réserve le droit de garder une partie pour les frais administratifs.

7 PUBLICITE

7.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

Voir le Code de Publicité World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile.

7.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

Voir le Code de Publicité de World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile.

8 PROGRAMME

8.1

Date	De	À
Samedi 28 mars	10H00 à 11H30 11H30 12H00 13H30 18h30	Confirmation d'inscription à l'Institut national nautisme Briefing entraîneurs Briefing coureurs 1 ^{er} signal d'avertissement Diner + soirée festive avec tombola (nombreux lots) reservation : 12€90 https://www.envsn.sports.gouv.fr/accueil.tarifs-reservation .
Dimanche 29 mars	8H45 9 h 00 10H30 17H30	Briefing entraîneurs Briefing coureurs 1 ^{er} signal d'avertissement Remise des prix

8.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16 h 00.

9 LES PARCOURS

9.1 Les parcours seront définis dans les IC

10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11 CLASSEMENT

11.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

11.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand 3 à 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

(c) Quand 7 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

11.3 La règle A8 s'applique.

12 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par un chasuble jaune fourni par l'AO

13 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

14 PLACE AU PORT

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux.

15 PROTECTION DES DONNÉES

15.1

Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice, le YACHT CLUB de CARNAC et l'ENVSAN, à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou des enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à ladite épreuve et ce pour une durée indéterminée.

15.2

Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16

ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17

PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

- Podium Windfoil U17 Filles et Garçons
- Podium Windfoil U19 Filles et Garçons
- Podium Windfoil Séniors Femmes et Hommes
- Podium Wingfoil Minimes Filles et Garçons
- Podium Wingfoil Espoirs Filles et Garçons
- Podium Wingfoil Séniors Femmes et Hommes

19

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

YACHT CLUB de CARNAC - Tél. : 02.97.52.10.98 - Email : regate@yccarnac.com

Site internet: www.yccarnac.com / www.facebook.com/YachtClubCarnac

Pour toutes questions sur le logement, veuillez contacter :

- institut national du nautisme – Tel : 02.97.30.30.30 – Email :

accueil@envsn.sports.gouv.fr

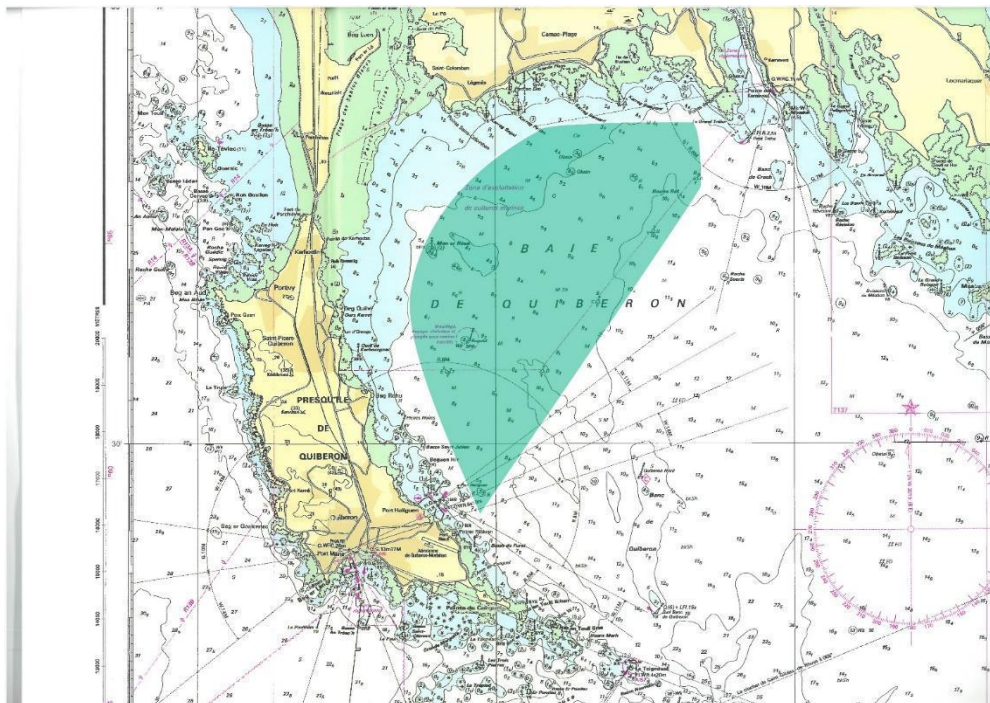
- <https://www.envsn.sports.gouv.fr/accueil.hebergement-restauration>

ANNEXE SECURITE

Tous les concurrents devront disposer :

D'un moyen lumineux sur lui à ajouter aux règles techniques et de sécurités des supports à foils

ANNEXE ZONE DE COURSE



REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE DES SUPPORTS A FOILS ET DU KITEBOARD EN COMPETITION

1. CHAMP D'APPLICATION

Ce texte s'applique sur les pratiques en compétition des supports suivants :

- Kiteboard sous toutes ses formes.
- Les supports à foils : wingfoil, kitefoil, windfoil, dériveurs à foil, multicoques à foil et d'une façon plus générale tous les navires, embarcations et engins à foils d'un poids inférieur à 250 Kg, non autorisés à naviguer à plus de 6 milles d'un abri au sens de la Division 240 des Affaires Maritimes (D240).

Les présentes règles techniques et de sécurité applicables aux supports à foils et au kiteboard ne se substituent pas aux dispositions du Règlement Technique des Pratiques Sportives Compétitives de la Fédération Française de Voile (RTPSCF) mais viennent les compléter pour répondre aux spécificités de ces supports. En conséquence, l'ensemble des exigences définies dans le RTPSCF demeurent pleinement applicables et doivent être respectées par les organisateurs, officiels et participants.

Les équipements obligatoires listés ci-dessous devront être portés et disponibles depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre. Ils pourront être enlevés brièvement entre les courses pour changer ou ajuster un vêtement ou un équipement personnel ou pour un besoin impérieux. Toute situation de retrait reste placée sous la responsabilité du concurrent, sans compromettre sa sécurité. Les combinaisons isothermiques et les combinaisons sèches ne sont pas des équipements individuels de flottabilité.

2. ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES POUR LE KITEBOARD

2.1 Équipements obligatoires pour toutes les pratiques kiteboard

- Le port d'un couteau ou d'un coupe-ligne ;
- Un système de sécurité reliant le pratiquant à l'aile (déclencheur) permettant d'annuler la traction par une action unique sur une commande de couleur vive préhensible à pleine main ;
- Un leash reliant le pratiquant à l'aile, doté d'un dispositif de sécurité permettant de libérer complètement l'aile du pratiquant, par une action unique sur une commande de couleur vive préhensible à pleine main ;
- Une combinaison isothermique (à minima « short john » protégeant torse, abdomen et cuisses) si l'eau est inférieure à 18° ;
- Le port d'un dispositif lumineux (conforme à la D240) si navigation entre 2 et 6 milles d'un abri.
- Une identification des ailes en conformité avec la D240 pour la navigation en mer.

2.2 Équipements obligatoires pour le Kiteboard expression

- Le port d'un casque pour les coureurs mineurs

2.3 Équipements obligatoires pour le Kitefoil et le Kiteboard speed-crossing – boarder-cross

- Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) à minima de performance 50 de la catégorie de poids adaptée au coureur et de performance 100 pour les enfants de 30 kg au maximum (série de norme ISO-EN 12402) ;
 - Ou le port d'une veste d'impact en complément d'une combinaison isothermique (à minima « short john » protégeant torse, abdomen et cuisses) ;
- Le port d'un casque.

3. ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES POUR LE WINGFOIL

- Un leach reliant l'aile au pratiquant;
- Le port d'une combinaison isothermique (à minima « short john » protégeant torse, abdomen et cuisses) si l'eau est inférieure à 18 °.
 - Le port d'un dispositif lumineux (conforme à la D240) si navigation entre 2 et 6 milles d'un abri.
- Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) à minima de performance 50 de la catégorie de poids adaptée au coureur et de performance 100 pour les enfants de 30 kg au maximum (série de norme ISO-EN 12402) ;
 - Ou le port d'une veste d'impact en complément d'une combinaison isothermique (à minima « short john » protégeant torse, abdomen et cuisses).
- Le port d'un casque

4. ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES POUR LE WINDFOIL

- Le port d'une combinaison isothermique (à minima « short john » protégeant torse, abdomen et cuisses) si l'eau est inférieure à 18 ° ;
 - Le port d'un dispositif lumineux (conforme à la D240) si navigation entre 2 et 6 milles d'un abri.
- Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) à minima de performance 50 de la catégorie de poids adaptée au coureur et de performance 100 pour les enfants de 30 kg au maximum (série de norme ISO-EN 12402) ;
 - Ou le port d'une veste d'impact en complément d'une combinaison isothermique (à minima « short john » protégeant torse, abdomen et cuisses).
- Le port d'un casque.

5. ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES POUR LES DÉRIVEURS, MULTICOQUES, NAVIRES, EMBARCATIONS ET ENGIN À FOILS (< 250 KG) NON AUTORISÉS À NAVIGUER À PLUS DE 6 MILLES D'UN ABRI

- Le port d'un dispositif lumineux (conforme à la D240) si navigation entre 2 et 6 milles d'un abri ;
- Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) à minima de performance 50 de la catégorie de poids adaptée au coureur et de performance 100 pour les enfants de 30 kg au maximum (série de norme ISO-EN 12402);
- ou le port d'une combinaison isothermique (à minima « short john » protégeant torse, abdomen et cuisses) ou un EIF de performance minimale 100 si l'eau est inférieure à 18 ° ;
- Le port d'un casque.
- Pour les multicoques, avoir un couteau facilement accessible sous le trampoline.

Ce document annule et remplace les documents suivants :

- règles techniques et de sécurité des supports à foils hors kiteboard
- règles techniques et de sécurité du kiteboard

La date d'effet des règles est immédiate.

Historique : règles adoptées par le CA du 27 septembre 2025

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES
FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024
translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>